



Bénévole et intermittent

Par **RenKa**, le **03/12/2014** à **18:10**

Bonjour,

On me propose d'être bénévole dans une association de danse pour animer des cours de danse.

Mais je suis danseuse intermittente du spectacle. Ai-je le droit de le faire ?

De plus, comme l'asso est un peu loin, je souhaite qu'il me défraye les déplacements. Je suis motivée pour donner de mon temps pour transmettre ma passion mais je ne veux pas y aller de ma poche. L'asso a t'elle le droit de me donner des frais de déplacements, un minimum ?
Merci de votre réponse.

Renka